LEGENDE

- Zone humide (Source Pré-localisation DREAL)
- Bassin d'irrigation en zone humide (Source Pré-localisation DREAL)
- Zone humide (Source Hydratop)
- Haie protégée au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Terrains cultivés et espaces non bâtis protégés au titre de l'article L 123-1-5 III 5° du code de l'urbanisme
- Parc protégé au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Site archéologique
- Edifice remarquable d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Construction neuve selon les permis de construire transmis par la commune (mise à jour cadastrale à titre indicatif)
- Sentier piétonnier à conserver au titre de l'article L 123-1-5 IV 1° du code de l'urbanisme
- 1 — Emplacement réservé
- OAP n° — Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre de servitude de limitation de la construction pendant 5 ans, à partir de la date d'approbation du PLU

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS

Zones U (urbaines) :

- UA : Zone urbaine ancienne à vocation mixte
- UB : Zone urbaine d'extension récente à vocation principale d'habitat

Zones AU (à urbaniser) :

- 1AUh : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUh : Zone d'urbanisation future à long terme à vocation principale d'habitat

Zones A (agricoles) :

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole de sensibilité patrimoniale

Zones N (naturelles) :

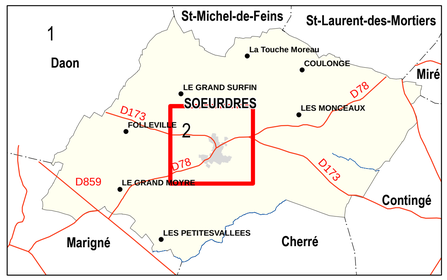
- N : Zone naturelle protégée du fait de sa sensibilité environnementale et paysagère
- Nc : Ancienne zone de carrière et de stockage de déchets ménagers
- Ne : Secteur de la station d'épuration
- NL : Secteur naturel d'équipements légers de plein air à vocation de tourisme et de loisirs
- Np : Zone naturelle de sensibilité patrimoniale

Source cadastre - Communauté de Communes du Haut Anjou

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - PLAN DE ZONAGE

Commune de Soeurdres
Département du Maine-et-Loire



ZONE CENTRE - Plan 2

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

Echelle : 1/2000 ème | Dossier n° 384-TER1-0112-49

CONCEPTION URBANISME ET PAYSAGE
VU D'ICI
Espace planaterre
2 rue Amedeo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tel. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 16
E-mail:agence@vudici.fr
Internet: www.vudici.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Elargissement du chemin communal (62m²)	Commune

LEGENDE

- Zone humide (Source Pré-localisation DREAL)
- Bassin d'irrigation en zone humide (Source Pré-localisation DREAL)
- Zone humide (Source Hydratop)
- Haie protégée au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Terrains cultivés et espaces non bâtis protégés au titre de l'article L 123-1-5 III 5° du code de l'urbanisme
- Parc protégé au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Site archéologique
- Edifice remarquable d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Construction neuve selon les permis de construire transmis par la commune (mise à jour cadastrale à titre indicatif)
- Sentier piétonnier à conserver au titre de l'article L 123-1-5 IV 1° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre de servitude de limitation de la construction pendant 5 ans, à partir de la date d'approbation du PLU

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS

Zones U (urbaines) :

- UA : Zone urbaine ancienne à vocation mixte
- UB : Zone urbaine d'extension récente à vocation principale d'habitat

Zones AU (à urbaniser) :

- 1AUh : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUh : Zone d'urbanisation future à long terme à vocation principale d'habitat

Zones A (agricoles) :

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole de sensibilité patrimoniale

Zones N (naturelles) :

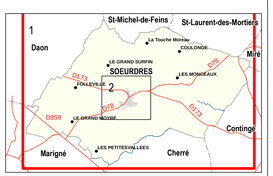
- N : Zone naturelle protégée du fait de sa sensibilité environnementale et paysagère
- Nc : Ancienne zone de carrière et de stockage de déchets ménagers
- Ne : Secteur de la station d'épuration
- NL : Secteur naturel d'équipements légers de plein air à vocation de tourisme et de loisirs
- Np : Zone naturelle de sensibilité patrimoniale

Source cadastre : Communauté de Communes du Haut Anjou

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - PLAN DE ZONAGE

Commune de Soeurdres
Département du Maine-et-Loire



PLAN D'ENSEMBLE - Plan 1

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

Echelle : 1/5000 ème | Dossier n° 384-TER1-0112-49

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Elargissement du chemin communal (62m²)	Commune

Vu Pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :
VU DC
Mairie de Soeurdres
2 rue Antoine Rougeard
49 610 SOEURDRES
Tél. 02 41 76 13 18
Fax 02 41 76 13 19
E-mail : agence.vudc@orange.fr